

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/...¹⁸³/T/2017 pour la réalisation des travaux de Construction : D'UN BUREAU DE ZONE MUNINI.

Date de publication : ...²².../⁵.../ 2017

Date d'ouverture des offres: ...²⁰.../⁶.../ 2017

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de BURURI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction : **D'UN BUREAU DE ZONE MUNINI.**

1. La commune de Bururi a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de BURURI à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'un Bureau de Zone Munini.

Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

1. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont un en seul lot.
2. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **Trois mois calendrier (3mois).**

Conditions de participations

3. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
4. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous : **Au Bureau de la Commune Bururi.**

Moyennant le paiement de cent mille (100.000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/004-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000fbu au compte n°**090 124-01** ouvert au nom de la commune Bururi dans les livres de la **BBCI agence de Bururi.**

dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- Monsieur l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

7. Une visite guidée du site sera organisée le 5/6 / 2017 à partir de 11h00.

Présentation de l'offre

8. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **deux millions** (2.000.000 Fbu) de franc burundais ; les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

9. Les offres doivent être soumises à : La commune de **Bururi**.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

10. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

11. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 20/6 / 2017 à 10h00min**

Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

12. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent, d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus **le 20/6 / 2017 à 10h30min**. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Critères de qualification des soumissionnaires.

13. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

13.1. Au niveau administratif :

1. la preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. la caution bancaire de soumission suivant le modèle du DAO ;

3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. l'attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
6. le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. le registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original
9. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce
10. Adresse fixe et connue du soumissionnaire.

13.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception provisoire / définitives délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception) Le plan de charge des marchés en cours.

13.3. **Au niveau financier** :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de capacité financière pour bien mener l'exécution du marché.

Fait à BURUNDI le.../.../2017
Monsieur NIJIMBERE Nestor
**Administrateur Communal et
Personne Responsable des Marchés Publics**

